



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NOUVEAU-BRUNSWICK **Deuxième session, 59^e législature**

FEUILLETON ET AVIS – Jour de séance 12
le vendredi 14 décembre 2018

AFFAIRES COURANTES

Prières
Présentation d'invités
Déclarations de députés
Questions orales (30 minutes)
Dépôt de documents
Déclarations de ministres
Présentations des pétitions
Réponses aux pétitions et aux questions écrites
Présentations des rapports de comités
Dépôt de projets de loi
Avis de motion
Avis d'affaires émanant de l'opposition
Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre
Votes par appel nominal différés
Affaires du jour

AFFAIRES DU JOUR

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE ET ORDRES MINISTÉRIELS

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE DONT LA DEUXIÈME LECTURE EST ORDONNÉE

Projet de loi dont la deuxième lecture est ordonnée

8, *Loi sur la transparence et la responsabilisation financières*. L'hon. M. Steeves.

COMITÉ PERMANENT DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

6, *Loi modifiant la Loi sur les changements climatiques*. L'hon. M. Carr.

7, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif*. L'hon. M. Higgs.

COMITÉ DES SUBSIDES

Budget de capital, 2019-2020

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Motion 18 — M. Savoie, appuyé par l'hon. M. Higgs, proposera, le vendredi 14 décembre 2018, la résolution suivante :

attendu que le rapport annuel de 2018, *Loi sur l'abrogation des lois*, déposé à l'Assemblée législative le 31 janvier 2018, énumère les lois suivantes d'intérêt public de la Législature ou leurs dispositions qui doivent entrer en vigueur par proclamation et qui ont été sanctionnées au moins neuf ans avant le 31 décembre 2017 et n'étaient pas entrées en vigueur à cette date :

1. *Loi sur les prestations de pension*, L.N.-B. 1987, ch.P-5.1 :
 - article 2
2. *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire*, L.N.-B. 2001, ch.29 :
 - articles 1 et 5 et alinéa 2b)
3. *Loi sur les ressources pétrolières*, L.N.-B. 2007, ch.P-8.03
4. *Loi modifiant la Loi sur les mines*, L.N.-B. 2007, ch.40
5. *Loi modifiant la Loi sur l'exploitation des carrières*, L.N.-B. 2007, ch.41

attendu que, puisque les lois d'intérêt public de la Législature ou leurs dispositions figurent dans le rapport annuel, elles seront abrogées le 31 décembre 2018, conformément à l'article 2 de la *Loi sur l'abrogation des lois*, sauf si l'Assemblée législative adopte une résolution faisant opposition à leur abrogation;

qu'il soit à ces causes résolu que les lois d'intérêt public de la Législature ou leurs dispositions énumérées dans la présente résolution ne soient pas abrogées.

Motion 23 — L'hon. M. Steeves, appuyé par l'hon. M. Higgs, proposera, le mardi 19 mars 2019, la résolution suivante :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Motions réglées

Motion 1 — M. Savoie. Adoption de la motion le 21 novembre 2018.

Motion 15 — M. Savoie. Adoption de la motion le 27 novembre 2018.

Motion 16 — L'hon. M. Steeves. Débat sur la motion le 11 décembre 2018 ; adoption de la motion le 11 décembre 2018.

Motion 21 — M. Savoie. Adoption de la motion le 11 décembre 2018.

Motion 22 — M. Savoie. Adoption de la motion le 11 décembre 2018.

AFFAIRES ÉMANANT DE L'OPPOSITION

DEUXIÈME LECTURE DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC ÉMANANT DE L'OPPOSITION

5, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi.* M. LePage.

9, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation.* M. Lowe.

10, *Loi modifiant la Loi sur la location de locaux d'habitation.* M. Coon.

Débats ajournés

3, *Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz naturel.* M. Gallant, c.r.

MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION

Motions pouvant faire l'objet d'un débat

Motion 2 — M. Coon, appuyé par M. Arseneau, proposera, le jeudi 29 novembre 2018, la résolution suivante :

attendu que l'Organisation mondiale de la Santé a jugé en 2015 que le glyphosate était probablement cancérigène pour l'être humain ;

attendu que les preuves scientifiques s'accumulent relativement au risque que pose le glyphosate pour la santé de nos écosystèmes forestiers et de notre faune ;

attendu que le député de Restigouche-Ouest et moi avons déposé une des pétitions portant le plus grand nombre de signatures de l'histoire de l'Assemblée législative, soit plus de 34 000, et demandant la cessation de l'épandage ;

attendu que, en 2017, une somme de 2,5 millions provenant des contribuables a été affectée à l'épandage de glyphosate sur les terres de la Couronne ;

attendu que l'épandage d'agent orange sur les plantations forestières et sous les lignes électriques était approuvé par le gouvernement provincial jusqu'à ce que le gouvernement fédéral interdise l'utilisation du produit et que celui-ci soit remplacé par le glyphosate ;

attendu que le Québec a interdit l'utilisation du glyphosate dans les activités forestières ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à interdire l'épandage de glyphosate et d'autres herbicides sur nos forêts et sous nos lignes électriques.

Motion 3 — M^{me} Mitton, appuyée par M. Coon, proposera, le jeudi 29 novembre 2018, la résolution suivante :

attendu que le précédent contrat de Medavie qui visait à fournir des services d'ambulance n'a fait l'objet d'aucune évaluation ;

attendu que, en 2017, les ambulances ont été mises hors service à 7 500 reprises, ce qui constitue une hausse de 55 % par rapport à 2016 ;

attendu que, depuis août 2016, trois personnes sont décédées dans le nord du Nouveau-Brunswick, dont deux à Saint-Quentin, les ambulances ayant mis plus de 20 minutes à arriver sur les lieux ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à confier aux réseaux de santé Horizon et Vitalité la gestion des activités d'Ambulance Nouveau-Brunswick,

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à faire immédiatement en sorte que le nombre d'ambulances par collectivité soit fondé sur une évaluation des besoins de la collectivité et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à faire immédiatement en sorte que les territoires desservis par les ambulances soient établis en fonction de la collectivité et non de la province.

Motion 4 — M. Arseneau, appuyé par M^{me} Mitton, proposera, le jeudi 29 novembre 2018, la résolution suivante :

attendu que les élections générales de 2018 au Nouveau-Brunswick ont porté au pouvoir un gouvernement minoritaire où la proportion de parlementaires élus à l'Assemblée législative ne reflète pas la proportion de votes que chaque parti a recueillis aux élections ;

attendu que Fair Vote Canada a constaté que les assemblées législatives élues au moyen de la représentation proportionnelle sont plus stables, puisque rien ne favorise le déclenchement d'élections hâtives en vue de l'instauration d'un gouvernement majoritaire ;

attendu que la Commission sur la démocratie législative du Nouveau-Brunswick, créée en 2003 par le premier ministre progressiste-conservateur Bernard Lord, a élaboré et recommandé un système mixte de représentation proportionnelle pour le Nouveau-Brunswick ;

attendu que, en 2017, la Commission sur la réforme électorale a recommandé que le gouvernement envisage d'adopter une forme de représentation proportionnelle ;

attendu qu'un récent sondage indique que, pour plus de la moitié des personnes du Nouveau-Brunswick, il est plus important de prendre en compte le nombre de votes que le nombre de sièges dans la détermination de qui dirigera le Nouveau-Brunswick ;

attendu que plus de 90 pays ont actuellement recours à la représentation proportionnelle, y compris 85 % des pays qui font partie de l'Organisation de coopération et de développement économiques ;

attendu que, lorsque sont élus des députés de plus de deux partis, l'actuel système électoral majoritaire uninominal à un tour peut donner lieu à des résultats non représentatifs ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à demander à un comité parlementaire d'examiner la recommandation de la Commission sur la démocratie législative de 2003 visant l'instauration d'un système mixte de représentation proportionnelle, d'inviter les membres du public à comparaître devant le comité pour donner leur avis sur la représentation proportionnelle mixte et de formuler des recommandations sur un processus public qui visera à déterminer s'il y a lieu de procéder par voie de représentation proportionnelle mixte et qui devra se clore avant les prochaines élections.

Motion 5 — M^{me} Landry, appuyée par M. Harvey, proposera, le jeudi 29 novembre 2018, la résolution suivante :

attendu que, le 30 août 2017, les gouvernements fédéral et provincial ont conclu l'Accord entre le Canada et le Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, donnant ainsi au Nouveau-Brunswick accès à des fonds fédéraux de 30 millions de dollars afin de rendre les services de garderie plus abordables ;

attendu que la prestation de services de garderie abordables aide à résoudre de nombreux problèmes, comme celui de garder ici de jeunes professionnels ou de les rapatrier, celui d'accroître la population en donnant aux gens la capacité financière de fonder une famille ou d'agrandir la leur, celui d'augmenter le nombre de travailleurs en donnant aux deux parents la possibilité de travailler et celui de rompre le cycle de la pauvreté en permettant aux gens de sortir du système d'aide sociale pour travailler sans avoir à payer des frais de garderie exorbitants ;

attendu que, au titre de l'Accord entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, le Nouveau-Brunswick a créé des programmes qui aident les exploitants de garderie au moyen de subventions uniques à l'amélioration de la qualité, de subventions annuelles à l'amélioration de la qualité et de subventions de fonctionnement pour les places réservées aux nourrissons ainsi que d'augmentations salariales des éducateurs de la petite enfance ;

attendu que, au titre de l'Accord entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, les gens du Nouveau-Brunswick bénéficient maintenant de services de garderie gratuits ou subventionnés dans de nombreuses régions de la province ;

attendu que l'achèvement de la mise en œuvre du programme a été budgétisé et prévu en janvier 2019 dans le nord-est de la province et en février 2019 dans la région de la capitale, ce qui honore l'engagement fait aux parents d'offrir le programme dans toute la province d'ici à mars 2019 ;

attendu que les familles vivant dans les régions de la province qui attendent ces services importants ne devraient pas souffrir d'un retard dans la mise en œuvre de ces programmes importants ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à poursuivre la mise en œuvre des programmes de services de garderie selon l'échéancier prévu.

Motion 6 — M. Arseneault, appuyé par M. Melanson, proposera, le jeudi 29 novembre 2018, la résolution suivante :

attendu que l'actuel premier ministre a dit le 29 mai 2012, au sujet du programme Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick, que nous ne savons pas si le programme ramène effectivement des gens dans la province ou les encourage à revenir ;

attendu que le Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick n'a pas permis l'atteinte de son objet stratégique consistant à garder plus de jeunes au Nouveau-Brunswick, selon les preuves fournies dans les rapports de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes, qui n'ont montré aucune amélioration, pendant la durée du programme, des taux de maintien dans la province des diplômés ;

attendu que le Programme de droits de scolarité gratuits et le Programme d'allègement des droits de scolarité pour la classe moyenne ont aidé 7 744 étudiants rien que pendant la dernière année universitaire ;

attendu que le Programme de droits de scolarité gratuits et le Programme d'allègement des droits de scolarité pour la classe moyenne sont devenus des modèles quant aux normes d'excellence pour le financement postsecondaire, tel qu'il est constaté dans le document intitulé *Targeted Free Tuition: A Global Analysis*, publié par Higher Education Strategy Associates ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à maintenir le Programme de droits de scolarité gratuits et le Programme d'allègement des droits de scolarité pour la classe moyenne.

[Débat interrompu faute de temps]

Motion 8 — M. C. Chiasson, appuyé par M^{me} Thériault, proposera, le jeudi 29 novembre 2018, la résolution suivante :

attendu que, le 10 décembre 2015, l'actuel premier ministre a dit : « Je ne nie pas que nous avons trop d'hôpitaux. Je me rends compte que nous pouvons être en meilleure posture si nous procédons à un regroupement. » ;

attendu que, le 12 décembre 2012, l'actuel ministre de la Santé a dit : Nous devons examiner la masse critique. Nous devons examiner les besoins. Il n'y a pas de Costco non plus à Perth-Andover, parce qu'il n'y aurait pas assez de masse critique pour que le magasin soit viable. Voici les éléments que nous devons examiner. Il y a assez de masse critique pour avoir un hôpital. Ce sera un hôpital. [...] C'est peut-être le mauvais terme, mais y a-t-il assez d'activités pour que l'établissement soit viable? Si la réponse est non, nous ne pouvons pas payer des personnes 400 000 \$ à ne rien faire s'il n'y a que du travail pour un jour par semaine. Si vous ne pouvez pas le comprendre, je ne saurais comment mieux l'expliquer. Là d'où je viens, il s'agit d'arithmétique plutôt élémentaire ;

attendu que, le 21 novembre 2018, le premier ministre a dit : Nous examinerons tous les aspects de ce que nous planifions, de ce qui a été planifié, de ce qui fonctionne et de ce qui ne fonctionne pas, car il le faut ;

attendu que les hôpitaux ruraux assurent un accès important aux soins de santé ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à maintenir le niveau de services actuel dans tous les hôpitaux régionaux et ruraux du Nouveau-Brunswick.

Motion 9 — M. LePage, appuyé par M^{me} Harris, proposera, le jeudi 29 novembre 2018, la résolution suivante :

attendu que le nombre d'heures de soins prodigués aux pensionnaires des foyers de soins s'élève à 3,8 heures en Alberta et à 3,25 heures en Nouvelle-Écosse, mais que le nombre ne s'élève qu'à 3,1 heures au Nouveau-Brunswick ;

attendu que, selon les constatations d'un projet pilote mené en 2010 et 2011, l'augmentation du nombre d'heures de soins comporterait des avantages ;

attendu qu'une pénurie actuelle de professionnels des foyers de soins entrave l'augmentation immédiate des heures de soins ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à élaborer et à lancer immédiatement, en partenariat avec les parties prenantes, une stratégie de recrutement et de maintien en poste du personnel des foyers de soins, notamment le personnel infirmier, le personnel infirmier auxiliaire autorisé et les préposés de soins aux résidents

et que la Chambre exhorte le gouvernement à accroître le niveau de soins en portant le nombre d'heures de soins prodigués par pensionnaire à 3,5 dès que possible.

Motion 10 — M^{me} Harris, appuyée par M. LeBlanc, proposera, le jeudi 29 novembre 2018, la résolution suivante :

attendu que la dette moyenne des étudiants du Nouveau-Brunswick s'élève à 35 200 \$ et qu'un taux d'intérêt équivalent au taux préférentiel plus 2,5 % est appliqué à la portion provinciale de leurs prêts ;

attendu que toutes les autres provinces de l'Atlantique ont éliminé les intérêts sur les prêts étudiants provinciaux ;
 attendu que le gouvernement précédent a prévu l'élimination des intérêts sur les prêts étudiants provinciaux ;
 qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à procéder à l'élimination prévue des intérêts sur les prêts étudiants provinciaux.

Motion 19 — M. Coon, appuyé par M. Arseneau, proposera, le jeudi 20 décembre 2018, la résolution suivante :

attendu que l'Assemblée législative est tenue de rendre des comptes aux gens du Nouveau-Brunswick;
 attendu qu'il est important qu'un comité parlementaire ait le pouvoir d'interroger des témoins et de recevoir les conseils d'experts ;
 attendu que la Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation a recommandé que les comités des comptes publics aient le pouvoir de citer les témoins qui refusent de comparaître et d'ordonner la production de documents ;
 attendu que le comité des comptes publics de la Nouvelle-Écosse a le pouvoir de convoquer des personnes, d'exiger la production de documents et de dossiers et d'interroger des témoins sous serment ;
 attendu que les comités permanents du Parlement du Canada ont le pouvoir de convoquer des personnes et d'exiger la production de documents et de dossiers ;
 attendu que la Chambre peut autoriser un comité à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers ;
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative autorise le Comité permanent des comptes publics, le Comité permanent des corporations de la Couronne, le Comité permanent de la politique économique et le Comité permanent de la politique sociale à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers.

Motion 20 — M. Austin, appuyé par M^{me} Conroy, proposera, le jeudi 20 décembre 2018, la résolution suivante :

attendu que le Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick et l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick ont déclaré qu'il était urgent de recruter davantage de personnel infirmier dans la province ;
 attendu que l'unité d'obstétrique de l'Hôpital régional Chaleur a dû fermer pendant un certain temps en raison d'un manque de personnel infirmier ;
 attendu que le Syndicat des infirmières et infirmiers et l'Association des infirmières et infirmiers ont déclaré qu'il arrive que des membres du personnel infirmier travaillent jusqu'à 48 heures d'affilée, ce qui crée une situation dangereuse ;
 attendu que, selon l'Université du Nouveau-Brunswick, son programme d'études en sciences infirmières accueille le plus grand nombre d'étudiants possible, le nombre de demandes d'admission au programme étant 12 fois supérieur au nombre de places offertes ;
 attendu que, selon l'université, une augmentation du financement affecté à l'infrastructure et au personnel enseignant permettrait de former un plus grand nombre d'étudiants en sciences infirmières, ce qui aiderait à combler la grave pénurie de personnel infirmier qui se fait sentir dans la province ;
 attendu que les infirmières et les infirmiers du Nouveau-Brunswick quittent la province pour aller travailler en Nouvelle-Écosse où les salaires versés au personnel infirmier sont jusqu'à 5 % plus élevés ;

attendu que, malgré la pénurie actuelle, les infirmières et les infirmiers de la province ne réussissent pas à trouver un emploi à temps plein ni à temps partiel ;
 attendu qu'il est prévu que, au cours de la prochaine décennie, le milieu des soins de santé connaîtra une vague de départs à la retraite de personnel infirmier ;
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à se pencher immédiatement sur la grave pénurie de personnel infirmier qui se fait sentir au Nouveau-Brunswick en prenant les mesures nécessaires pour recruter dans la province des professionnels en soins infirmiers et les maintenir en poste, car la situation a de profondes répercussions sur la santé et le mieux-être de la population.

Motion 25 — M^{me} Mitton, appuyée par M. Arseneau, proposera, le jeudi 21 mars 2019, la résolution suivante :

attendu que la thérapie de conversion vise à changer l'orientation sexuelle d'une personne ;
 attendu que la Société canadienne de psychologie affirme que : « La recherche scientifique nie l'efficacité de la thérapie de conversion ou de la thérapie réparatrice » ;
 attendu que la Société canadienne de pédiatrie déclare que : « De toute évidence, la thérapie de conversion ou la thérapie réparatrice, qui consiste à tenter de transformer les gais ou les lesbiennes en hétérosexuels, est contraire à l'éthique, ne devrait pas être dispensée par un médecin, et les médecins ne devraient pas orienter leurs patients vers ce type de thérapie » ;
 attendu qu'il est généralement reconnu que la thérapie de conversion a des effets néfastes sur les membres de la communauté LGBTQ+ et les jeunes ;
 attendu que les administrations du pays et du continent ont pris des mesures pour interdire la fourniture d'une thérapie de conversion et l'aiguillage vers des services offrant la thérapie de conversion ;
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à interdire la fourniture d'une thérapie de conversion au Nouveau-Brunswick,
 que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à interdire l'aiguillage vers des services offrant la thérapie de conversion au Nouveau-Brunswick ou à l'extérieur de la province,
 que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à interdire l'utilisation de fonds publics pour donner accès à des services offrant la thérapie de conversion au Nouveau-Brunswick ou à l'extérieur de la province ou pour les soutenir autrement.

Motion 26 — M. Arseneau, appuyé par M. Melanson, proposera, le jeudi 21 mars 2019, la résolution suivante :

que l'Assemblée législative exprime sa solidarité et son soutien envers la communauté franco-ontarienne et la députée de Glengarry–Prescott–Russell, Amanda Simard, dans leur combat pour la survie de leurs institutions de langue française, dont le projet d'Université de l'Ontario français ;
 qu'elle dénonce cette nouvelle atteinte aux droits d'une communauté francophone en situation minoritaire au Canada ;
 qu'elle constate que la survie de la langue française y demeure toujours fragile et nécessite une vigilance constante ;
 que le drapeau franco-ontarien soit hissé devant l'Assemblée législative.

Motions portant dépôt de documents

Motion 11 — M. Melanson, appuyé par M. Arseneault, proposera, le jeudi 6 décembre 2018, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une liste des coûts annualisés et des dépenses en immobilisations nécessaires à la suite de la création du Conseil exécutif le 9 novembre 2018, y compris, sans toutefois s'y limiter, l'augmentation nette des salaires, des avantages, des frais de bureau et des frais de soutien administratif des ministres, des sous-ministres, des chefs de cabinet, des adjoints régionaux, des adjoints ministériels, des secrétaires de direction et de tout autre membre du personnel nommé en vertu de la section 18 de la *Loi sur Fonction publique*, l'acquisition de véhicules gouvernementaux pour les nouveaux ministres et sous-ministres et le coût de l'équipement ou de la modernisation des bureaux à l'intention des ministres, des sous-ministres et de leur personnel.

Motion 12 — M. Arseneault, appuyé par M. Melanson, proposera, le jeudi 6 décembre 2018, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une liste des sous-ministres actuellement en poste et de leurs tâches.

[Documents demandés déposés le 6 décembre 2018]

Motion 13 — M. Arseneault, appuyé par M. Melanson, proposera, le jeudi 6 décembre 2018, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la liste de toutes les commandes d'œuvres d'art destinées aux bureaux des ministères et des organismes de la partie I passées depuis le 9 novembre 2018, y compris les prix proposés aux ministères et organismes.

[Documents demandés déposés le 6 décembre 2018]

Motion 14 — M. C. Chiasson, appuyé par M. LePage, proposera, le jeudi 6 décembre 2018, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la liste de tous les centres de la petite enfance désignés, le document relatif à la mise en œuvre du nouveau programme d'apprentissage précoce qui est prévue à l'échelle régionale ainsi que la correspondance, les courriels, les notes de service et les autres documents produits depuis le 9 novembre 2018 qui portent sur la mise en œuvre du programme.

[Documents demandés déposés le 7 décembre 2018]

Motion 17 — M. C. Chiasson, appuyé par M^{me} LeBlanc, proposera, le jeudi 20 décembre 2018, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre toute prévision établie depuis le 1^{er} janvier 2016 concernant les répercussions financières potentielles qu'aurait la mise en œuvre d'un régime de tarification du carbone provincial ou fédéral pour Irving Oil Limited, notamment le filet de sécurité fédéral ; les modèles de tarification du carbone de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de l'Ontario et du Québec, ainsi que tout modèle hypothétique de tarification du carbone pour le Nouveau-Brunswick, qu'il soit fondé sur une taxe sur le carbone, un système de plafonnement et d'échange ou un système mixte.

Motion 24 — M. Arseneault, appuyé par M. Melanson, proposera, le jeudi 20 décembre 2018, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une liste des trois principaux projets de chacun des sept districts scolaires pris en compte dans le budget d'immobilisations 2019-2020, la notation préparée pour chaque projet à l'aide de la méthodologie du quadruple résultat final du ministère, et si chaque projet a été approuvé avec les raisons pour lesquelles il a été approuvé ou non.

Motions réglées

Motion 7 — M. D'Amours. Débat sur la motion le 29 novembre 2018 ; adoption de la motion amendée le 29 novembre 2018.

PÉTITIONS

- | | |
|--|--------------------------------|
| 1, M. Northrup — présentée le 23 novembre 2018. | (Réponse, le 7 décembre 2018) |
| 2, M. DeSaulniers — présentée le 27 novembre 2018. | (Réponse, le 11 décembre 2018) |
| 3, M. Coon — présentée le 13 décembre 2018. | |

RAPPORTS DE COMITÉS

Comité permanent de la politique économique

— premier rapport déposé le 11 décembre 2018.

Donald J. Forestell,
greffier de l'Assemblée législative